

DANS CE CADRE	Académie :	Session :
	Examen :	Série :
	Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
	Épreuve/sous-épreuve :	
	NOM : (en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)	
	Prénoms :	N° du candidat <input type="text"/>
Né(e) le :		(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)
NE RIEN ÉCRIRE	Appréciation du correcteur	
	Note : <input type="text"/>	

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

MENTION COMPLÉMENTAIRE SERVICES FINANCIERS

- Session 2018 -

ÉPREUVE E3 - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE DES SERVICES

SUJET

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Ce sujet comporte 12 pages, numérotées de 1/12 à 12/12, assurez-vous qu'il soit complet dès qu'il vous est remis.

Les candidats devront composer sur la copie modèle E.N.

L'usage de tout modèle de calculatrice, avec ou sans mode examen, est autorisé.

Aucun document autorisé

Mention Complémentaire Services Financiers	AP1806-MC4 SF E3	Session 2018	SUJET
Épreuve : E3 Environnement Économique et Juridique des Services	Durée : 3H	Coefficient : 2	Page 1/12

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Vous disposez des documents suivants :

Document 1 : Épargne des ménages en France en 2016

Document 2 : Évolution des taux d'épargne des ménages en France de 1950 à 2016

Document 3 : Les Français épargnent toujours plus et boudent les placements à risque

Document 4 : Les banques et les fintech : quel avenir pour le secteur bancaire ?

Document 5 : Renseignements sur le couple

Document 6 : Barème IR 2018 pour les revenus 2017

Document 7 : Informations fiscales

et de l'annexe A à rendre avec la copie.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DOSSIER 1 : ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

18 points

Vous êtes nouvellement nommé chargé de clientèle à la Banque Régionale du Nord, dans une agence de centre-ville. Une campagne publicitaire sur le thème de l'épargne va être prochainement lancée. Votre directeur veut vérifier vos connaissances sur la consommation et l'épargne et vous demande de préparer un dossier.

À partir de vos connaissances et après avoir consulté les documents 1, 2 et 3 :

- 1.1. Définir les notions d'épargne et de taux d'épargne pour les ménages.
- 1.2. Expliquer les termes : taux d'épargne financière et taux d'investissement en immobilier.
- 1.3. Exposer les motifs qui incitent les ménages à privilégier l'épargne sur la consommation.
- 1.4. Analyser les comportements de consommation et d'épargne des ménages en 2016.

Votre responsable vous remet le document 4. Il vous demande d'étudier le rôle des fintech dans le secteur bancaire.

- 1.5. Dans une note structurée d'une quinzaine de lignes, après avoir identifié l'intervention des fintech dans le secteur bancaire, vous montrerez comment ces entreprises se posent en concurrent des banques et les ripostes possibles de celles-ci.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DOSSIER 2 : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET FISCAL

22 points

Vous êtes affecté au service juridique. Vous devez répondre aux différentes demandes des clients à partir de vos connaissances et des documents annexés.

Situation 1 :

Vous traitez trois courriers de réclamations qui vous ont été transmis par le service client. Pour chacun d'eux, vous avez vérifié les faits qui y sont rapportés et vous êtes en mesure d'en confirmer l'exactitude.

Extraits des courriers

Réclamation de madame Maguy P

« Lorsque vous m'avez octroyé un prêt immobilier, pour une durée de 8 ans, en 2010, je regrette que vous vous soyez contenté de me remettre la notice d'assurance groupe décès invalidité sans m'avertir que cette assurance souscrite en garantie de ce prêt cessait deux ans plus tard, à mon 65^{ème} anniversaire. J'estime que, de ce fait, votre établissement a engagé sa responsabilité à mon égard. Dotée d'une bonne santé, j'ai pu heureusement être en mesure d'honorer ce prêt jusqu'à la dernière échéance de ce mois de mai 2018. »

Réclamation de madame Aude C

« Il y a quelques jours, ma sœur portait un collier que notre défunte mère m'avait donné et qui fait l'objet d'un différend familial ancien. Or, ce collier aurait dû se trouver dans le compartiment du coffre-fort que je loue dans votre établissement où je l'avais placé. J'ai rappelé vivement à mon agence bancaire que je suis la seule personne habilitée à pouvoir accéder à ce coffre. À cela, il m'a été répondu que l'accès au coffre a effectivement été autorisé à ma sœur car celle-ci, quand elle est venue, était en possession de la clé du compartiment. »

Réclamation de madame Marie-Anne D

« Comme vous le savez, je n'ai jamais eu d'autre épargne que mon plan d'épargne logement et je me suis engagée, pour la première fois de ma vie, dans une opération boursière sur le marché à terme afin de spéculer sur les variations du cours de l'or. Cette opération s'est finalement avérée désastreuse. Or, votre seul conseil, lors de cette souscription que vous avez réalisée pour mon compte, a été de suggérer de solliciter l'avis de mon mari que vous saviez très au fait de ce type d'opérations. »

Pour chacune de ces réclamations,

- 2.1. Citer les obligations de votre banque évoquées dans chacune des réclamations.
- 2.2. Indiquer si la responsabilité de la banque peut être mise en cause en argumentant votre réponse.

Situation 2 :

MC Services Financiers	AP1806-MC4 SF E3	Session 2018	E3 : Environnement Économique et Juridique des Services	Page 4/12
------------------------	------------------	--------------	---	-----------

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Monsieur Albert Lacoste, fidèle client, vient vous demander conseil. Actuellement, il vit en union libre avec Adeline Duvant. Ils ont deux enfants.

Monsieur Lacoste a reçu en 2014 en héritage de son père, un appartement estimé à 400 000 euros.

Sa compagne souhaiterait par la suite ouvrir un magasin de fleurs.

Ils envisagent d'acheter une maison en 2018, financée par un emprunt dans votre agence lorsqu'ils se seront pacsés ou mariés.

Il hésite entre se pacser et se marier.

2.3. Présenter les différences entre le PACS et le concubinage :

- Du point de vue de sa nature juridique.
- En termes de droits, d'obligations et de dettes des partenaires.

2.4. Rappeler les règles applicables à la répartition du patrimoine des partenaires dans le cadre du PACS en précisant le sort de chaque élément énoncé qui le compose.

Il émet l'hypothèse du mariage sans contrat de mariage.

2.5. Indiquer le régime matrimonial qui s'appliquerait dans ce cas.

2.6. Conseiller sur le régime matrimonial le plus approprié à sa future situation en argumentant votre réponse.

Afin de comparer à sa situation fiscale actuelle, il vous demande de simuler le calcul de l'impôt sur ses revenus de 2017 s'ils étaient mariés. Tous les calculs devront être justifiés.

Vous disposez des documents 5, 6 et 7.

2.7. Calculer le montant de l'impôt dû sur l'annexe A.

2.8. Préciser la différence entre une réduction d'impôt et un crédit d'impôt.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 1

Épargne des ménages en France en 2016

En 2016, le taux d'épargne des Français s'élève à 13,9 % de leur revenu disponible brut, contre 14,5 % en 2015, ce qui correspond à une épargne brute de près de 191 milliards d'euros.

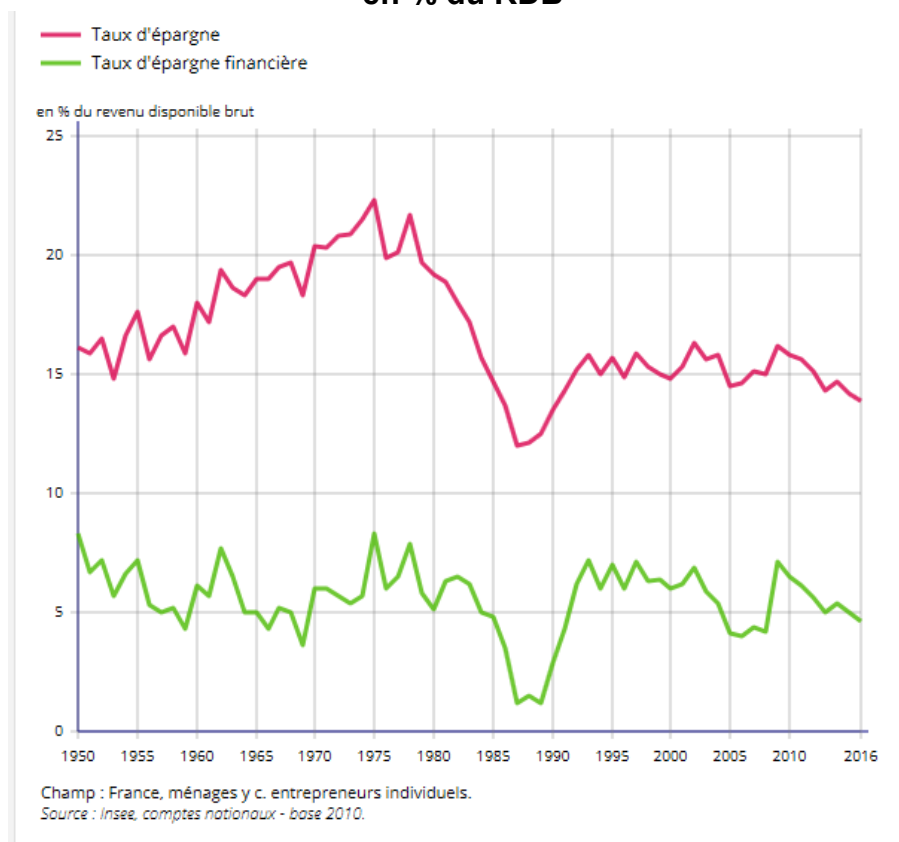
L'investissement immobilier est le placement préféré des Français : entre 2001 et 2015, 8 à 10 % de leurs revenus sont consacrés à l'achat d'un logement.

Fin 2016, le patrimoine financier des ménages s'élève à 4 765 milliards d'euros, en hausse de 300 milliards par rapport à 2015, selon les derniers chiffres de la Banque de France. Cela représente 214 % du PIB !

www.lafinancepourtous.com

Document 2

Évolution des taux d'épargne des ménages en France de 1950 à 2016 en % du RDB



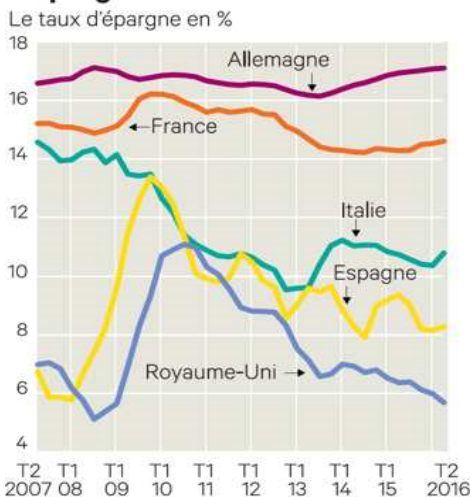
Insee, comptes nationaux, base 2010

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 3

Les Français épargnent toujours plus et boudent les placements à risque

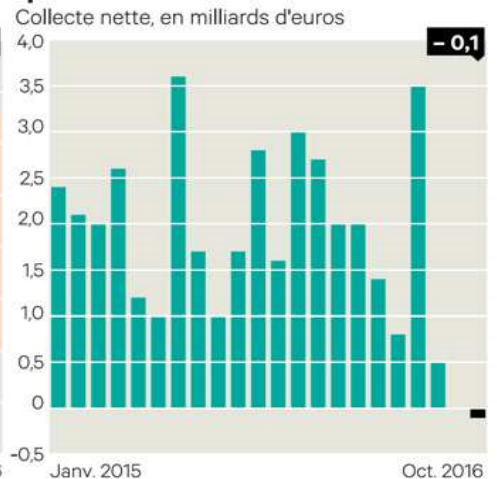
La France reste une terre d'épargne



Des dépôts à vue en grande forme



Une assurance-vie qui freine



« LES ÉCHOS » / SOURCES : INSEE, EUROSTAT, BANQUE DE FRANCE, FÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ASSURANCE

Les taux faibles de la BCE auraient dû inciter les épargnants à prendre plus de risques. Rien de tel en France, où les ménages ont une fois de plus privilégié les placements les plus sûrs.

Les épargnants français font de la résistance ! Alors que l'environnement de taux très faible devrait les inciter à cesser de thésauriser et à consommer davantage, l'épargne devrait finir l'année 2016 sur de nouveaux records, inédits depuis la crise financière. Selon des données compilées par BPCE¹, les Français ont ainsi mis de côté 43 milliards d'euros entre janvier et septembre (+10 % sur un an) hors titres (actions, obligations et OPCVM). Sur cette période de neuf mois, il faut remonter à 2008 pour trouver un montant de collecte supérieur. Les chiffres de la Banque de France - qui incluent les titres - suggèrent que, comme en 2015, la barre des 100 milliards d'euros mis de côté pourrait une nouvelle fois être atteinte. Au total, les Français restent, avec les Allemands, les plus grands épargnants en Europe. Conséquence logique, la machine à dépenser ne décolle pas. La consommation n'a pas connu de rebond spectaculaire en 2016, et a même stagné entre avril et décembre.

Priorité à l'épargne liquide

Mais les Français ne se contentent pas d'épargner beaucoup... ils le font aussi en privilégiant une prise de risque minimale, à contre-courant de la politique monétaire de la BCE. Les taux faibles devraient en effet pousser les épargnants à chercher le risque - comme les actions - pour obtenir du rendement. Mais les Français ne suivent pas ce scénario : le simple dépôt à vue non rémunéré - le compte courant - devrait pour la deuxième année de suite attirer plus de 30 milliards d'euros de dépôts supplémentaires. Les encours des dépôts à vue progressent depuis le printemps 2015 à un rythme très rapide, entre +8 % et +11 % de croissance par mois. Du jamais-vu depuis 2010 !

¹ Le groupe BPCE est l'organe central commun à la Banque Populaire et la Caisse d'épargne.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Toujours au chapitre des placements peu risqués, les livrets, qu'ils soient réglementés (comme le Livret A) ou pas (simple livret bancaire) restent appréciés par les Français. « *Les épargnants ont fini par intégrer le fait que, dans cette période de taux bas, la rémunération du Livret A était finalement acceptable . Quant aux autres livrets et comptes à terme, ils subissent certes une décollecte, mais moins violente qu'en 2015* », souligne Alain Tourdjman, directeur études, veille et prospective du groupe BPCE.

Ce succès de l'épargne de court terme s'est logiquement accompagné d'une relative désaffection pour les produits nécessitant d'investir sur une plus longue durée. « *C'est une vraie bascule par rapport à 2015 : le plan épargne logement (PEL) et les fonds en euros de l'assurance-vie, plébiscités l'an dernier, restent bien sûr des locomotives, mais ont ralenti à partir du deuxième trimestre 2016* », analyse Alain Tourdjman. Les Français ont ainsi pris acte de la chute des rendements de ces deux placements, longtemps restés relativement bien rémunérés pour des placements peu risqués, toutes choses égales par ailleurs.

Logique patrimoniale

Plus largement, pourquoi les ménages français se montrent-ils si insensibles à la politique monétaire de la BCE ? Loin des préoccupations pour le rendement de l'épargne, « *ils se comportent d'une façon parfaitement rationnelle. Ils ont bien intégré les enjeux liés à l'allongement de la durée de vie : comme ils anticipent une baisse du niveau de protection sociale face à des enjeux multiples - qu'il s'agisse de dépendance, de retraite ou d'aide aux proches - ils privilégient une logique patrimoniale. Cela explique pour partie que le taux d'épargne reste si élevé dans la durée en France, autour de 14,5 %* », reprend Alain Tourdjman. A ces préoccupations s'ajoutent une aversion « culturelle » pour les placements jugés trop risqués, et une grille de référence des taux déformée : les Français ont été habitués ces dernières années à conjuguer rendement sympathique et prise de risque faible. Difficile de changer de logiciel d'une année sur l'autre.

Les épargnants français vont-ils pour autant camper indéfiniment sur leurs positions ? Pas forcément. Les comportements commencent à évoluer. Selon des données compilées par BPCE, la collecte nette (dépôts moins retraits, et hors effets de valorisation) de l'assurance-vie en unités de compte (UC, placement plus risqué que le fonds en euros, NDLR) a ainsi totalisé 10 milliards d'euros nets entre janvier et septembre, quasiment deux fois plus que les contrats en euros. Encore faut-il que cette tendance se confirme dans la durée.

Edouard Lederer - Les Echos - le 22/12/2016

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 4

Les banques et les fintech : quel avenir pour le secteur bancaire ?

La crise économique de 2008 a fortement impacté le secteur de la banque et a vu croître de façon exponentielle le nombre de start-up innovantes, qui n'ont cessé de repenser les services bancaires traditionnels au travers de la technologie.

Ces entreprises de la fintech se posent désormais en concurrent des banques et bouleversent leur modèle économique, en rupture avec les modèles traditionnels. De nombreuses start-up ont déclenché une déferlante d'innovations visant à placer la technologie au service des clients. A l'instar d'Uber pour le transport, Amazon pour la distribution, ou encore Airbnb pour la location de logement, le secteur bancaire se voit repensé et remodelé. Ce phénomène mondial a récemment trouvé un écho en France, où depuis quelques années l'on voit naître un nouvel écosystème dédié aux start-up de la « fintech ». Mais alors, comment expliquer l'essor des fintech ? Représentent-elles une menace pour les banques ? Et comment celles-ci peuvent-elles faire face à cette nouvelle tendance ?

Si la France accuse un léger retard comparé aux Etats-Unis, le Royaume-Uni ou encore l'Allemagne, la fintech française se démarque par une forte croissance. En effet, après une année plus que prospère et un premier trimestre 2016 record, la fintech mondiale connaît son premier ralentissement de l'année avec des investissements réduits de moitié, tandis que le vieux continent a connu une augmentation de 20 % de ses deal, soit 369 millions de dollars contre 348 millions au premier semestre. On dénombre déjà au niveau mondial près de 1 400 start-up fintech avec un investissement moyen de 44 millions de dollars. Par ailleurs, ces nouveaux concurrents pourraient capter jusqu'à 40 % des revenus des banques d'ici quelques années et cela pourrait atteindre 60 % dans les 10 ans à venir, selon le cabinet McKinsey & Co. Face à l'ampleur de ce marché, nombre de banques ont compris qu'il était préférable d'intégrer dès que possible ces technologies qui tendent à rendre le service bancaire traditionnel obsolète.

Depuis 2006, le secteur de la banque est remis en question avec l'arrivée de nouveaux acteurs tels que les banques en ligne. En France, entre 2006 et 2012, l'utilisation de banques en ligne a été multipliée par 3 et l'usage du mobile est devenu incontournable, puisqu'il concerne 29,4 millions de français et plus de 80 % des mobinautes en ont un usage quasi quotidien. Les banques traditionnelles doivent donc réapprendre à séduire une clientèle de plus en plus tournée vers la technologie qui leur offre une véritable simplification du quotidien. En effet, 43,4 % des clients du secteur bancaire choisissent des solutions fintech pour des raisons de facilité en terme d'ouverture de compte, tandis que 15,5 % préfèrent ces nouvelles solutions technologiques pour les taux et les frais alors que 1,8 % sont séduits par la confiance qu'ils peuvent y apporter. D'autre part, les fintech concurrencent les banques traditionnelles avec des coûts réduits, une simplification des services financiers mais aussi en offrant plus d'autonomie et de transparence aux clients. Face à cette réalité, 40 % des banques ont décidé de développer des techniques innovantes et 56 % vont les mettre en place dans les deux années à venir.

Au vu des avantages qu'elles proposent, les fintech sont perçues – à juste titre – comme les concurrentes des banques traditionnelles. Néanmoins, cela devient une réalité à partir du moment où les acteurs traditionnels ne réagissent pas face à cette nouvelle tendance. Si les banques font le choix de repenser leur modèle en s'adaptant aux nouvelles exigences des clients, elles seront à même de retrouver leur compétitivité. Pour cela, il est nécessaire de se tenir au plus près des nouvelles

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

tendances et des dernières avancées du secteur en mettant en place des pôles « innovation » chargés de monitorer l'écosystème et de créer des liens avec les start-up de la fintech. Les banques traditionnelles peuvent également investir ou s'associer avec des start-up afin d'elles-mêmes se moderniser et se réinventer. Enfin, si les investissements dans les fintech sont rares, ils commencent tout de même à émerger, permettant ainsi de créer des liens stratégiques avec ces nouvelles start-up. Une autre solution s'offre aux banques traditionnelles : acquérir de nouveaux talents spécialistes du Web pour innover au sein de la banque. De cette façon les banques peuvent à la fois se moderniser et évoluer au fil de l'innovation tout en gardant leur ADN.

Thomas Kaeb - 22/10/2016 - <http://www.economiamatin.fr>

Document 5

Renseignements sur le couple

Les enfants sont âgés de 6 et 12 ans (celui-ci est au collège).

Salaires (montants nets imposables)	Monsieur Lacoste : 36 000 € Madame Duvant : 26 400 €
Frais professionnels réels	Monsieur Lacoste : 4 100 € Madame Duvant : 1 500 €
Revenus fonciers	Revenus de la location de l'appartement monsieur Lacoste : 9 600 €, régime du micro foncier
Charges ouvrant droit à des réductions d'impôt ou à crédit d'impôt	Au cours de l'année ils ont versé : <ul style="list-style-type: none"> • 530 € aux restaurants du cœur • Cotisation syndicale de monsieur Lacoste s'élève à 130 € • Frais de garde pour leur fils âgé de 6 ans : 2 400 € • Frais d'emploi à domicile : 1 728 €

Document 6

Barème IR 2018 pour les revenus 2017

Valeur du quotient R/N	Montant de l'impôt brut
Jusqu'à 9 807 €	0
De 9 807 € à 27 086 €	$(R \times 0,14) - (1\,356,60 \times N)$
De 27 086 € à 72 617 €	$(R \times 0,30) - (5\,638,84 \times N)$
De 72 617 € à 153 783 €	$(R \times 0,41) - (13\,534,78 \times N)$
Supérieur à 153 784 €	$(R \times 0,45) - (19\,610,02 \times N)$

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 7

Informations fiscales

Salaires : déductions forfaitaires de 10 % mini : 430 € ou 947 € pour un demandeur d'emploi depuis plus d'un an. Maxi : 12 305 € ou option annuelle frais réels.

Régime du micro foncier pour les revenus fonciers (loyers bruts) < à 15 000 € et abattement de 30 %.

Réductions d'impôt

- Dons aux associations, aux organismes d'intérêt général, aux partis politiques :
75 % des dons versés aux associations d'aide aux personnes en difficulté, plafonnés à 530 €. Au-delà de cette somme et pour les autres dons : 66 % des versements plafonnés à 20 % du revenu imposable.
- Frais de scolarité :
 - o 61 € par enfant au collège,
 - o 153 € par lycéen,
 - o 183 € par enfant en études supérieures.

Crédits d'impôt

- Frais de garde d'enfants hors domicile :
50 % des dépenses payées retenues dans la limite de 2 300 € par enfant de moins de 7 ans au 31/12/2017.
- Service à la personne :
50 % des dépenses retenues dans la limite de :
 - o 20 000 € pour un foyer fiscal avec invalide.
 - o 12 000 € + 1 500 € par enfant ou membre du foyer fiscal âgé de plus de 65 ans sans dépasser 3 000 € pour les autres foyers.
- Cotisation syndicale :
66 % des cotisations versées retenues dans la limite de 1 % des salaires ou retraites perçus sauf cotisations incluses dans les frais réels.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

ANNEXE A

À rendre avec la copie

Feuille de calcul de l'impôt sur le revenu de monsieur et madame

FEUILLE DE CALCUL			
LE REVENU BRUT GLOBAL IMPOSABLE			
TRAITEMENTS ET SALAIRES	Monsieur	Madame	Total
Salaires à déclarer :			
Déduction forfaitaire 10 % ou frais professionnels réels :			
RESTE NET :			
REVENUS FONCIERS :	Détail des calculs :		
	Revenus fonciers nets imposables :		
REVENU IMPOSABLE GLOBAL			
CALCUL DU NOMBRE DE PARTS (à détailler) :			
CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL :			
Quotient familial : Q =			
MONTANT DE L'IMPÔT BRUT selon barème.			
Détail des calculs :			
<i>Arrondir à l'euro le plus proche.</i>			
RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT :			
IMPÔT NET À PAYER :			